
Fiche de compte-rendu de commissions

TITRE
CDEN 78
DATE
07/10/2025
THEME
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2026 des collèges
L'ESSENTIEL
<u>Présentation des grands principes de la DGF 2026 :</u> - 70€ par élève (constat rentrée 2024) - Dotations pour publiques spécifiques : (non fléchées) • Segpa : 1 200€ par classe ; • 3^e prépa métier : 500€ par classe ; • ULIS : 2 000€ par classe ; • UPE2A : 650€ par classe ; • Référent handicap : 1000€ par enseignant. - Un supplément mobilité est un forfait fixé selon l'indice d'éloignement des collèges (2024) : (non fléché) • IE < 100 : 1000€ • IE = 100 : 2000€ • IE <= 105 : 5000€ • IE > 105 : 8000€ - Complément de dotation de 20€ par écolier dépendant des lycées internationaux

Si la DGF doit baisser par rapport à 2025, un processus est mis en place pour que la baisse soit au maximum de 10 %.

Processus d'écrêtement pour les collèges dont les fonds de roulement au 31/12/2024 sont de 150€ par collégien ou plus => ils voient leur DGF réduite de 30%.

Plus de fonds SIEL +, mais un fonds d'investissement sur demande des collèges à hauteur totale d'un million.

LE SNALC A INSISTÉ SUR

Avec l'ensemble des syndicats représentés, le SNALC a rappelé l'obligation légale de communiquer aux membres du CDEN les DGF de chaque collège du département.

Le SNALC a souligné la nécessité de flécher certains fonds, afin qu'ils soient utilisés dans l'optique pour laquelle le département les a attribués.

L'AVIS DU SNALC

En l'absence de la vice-présidente du conseil départemental, représentée, il n'a pas été possible d'obtenir des réponses précises aux questions soulevées en séance. Le dialogue est difficile à établir et la transparence n'est pas encore là.

La seule réelle bonne nouvelle est le retour d'un investissement financier plus important dans les collèges, même si les fonds attribués au fonctionnement ne connaissent qu'une hausse très modérée.